

ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance et mot d'ouverture**
- 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance**
- 3. Adoption du procès-verbal du conseil municipal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022**
- 4. Période de questions sur les sujets prévus à l'ordre du jour**
- 5. Correspondance provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**
- 6. Dépôt d'une nouvelle déclaration des intérêts pécuniaires de la mairesse**
- 7. Avis de motion**
 - 7.1 Avis de motion décrétant la prochaine adoption du règlement 1268-2022 modifiant l'annexe « A » du règlement de zonage 858-1-2009 afin de modifier la marge avant minimale dans la zone P2-56, située à côté de la rue Lajeunesse
 - 7.2 Avis de motion décrétant la prochaine adoption du règlement 1269-2022 modifiant l'article 3 du règlement 1008-2015 constituant le comité consultatif de circulation, afin d'ajouter la présence d'un fonctionnaire supplémentaire
- 8. Règlement**
 - 8.1 Adoption du règlement 1261-2022 modifiant le règlement 1161-2019 sur les signaux de circulation, afin d'interdire le stationnement sur diverses rues, ainsi que d'ajouter un arrêt obligatoire sur la rue Giguère
 - 8.2 Adoption du règlement 1262-2022 modifiant le règlement 1009-2015 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires afin de mettre à jour les fonctions des responsables
 - 8.3 Adoption du règlement 1263-2022 empruntant au plus 850 000 \$ pour financer des travaux de réfection de la rue Cormier
 - 8.4 Adoption du règlement 1264-2022 sur l'interdiction des sacs de plastique
 - 8.5 Adoption du règlement 1265-2022 empruntant au plus 1 788 000 \$ pour financer des travaux de construction d'un chalet au parc Euchet-Cormier
 - 8.6 Adoption du règlement 1266-2022 concernant un programme de subvention pour l'abattage de frênes
 - 8.7 Adoption du second projet de règlement 1267-2022 modifiant diverses dispositions du règlement de zonage 858-1-2009
 - 8.8 Adoption du projet de règlement 1268-2022 modifiant l'annexe « A » du règlement de zonage 858-1-2009 afin de modifier la marge avant minimale dans la zone P2-56, située à côté de la rue Lajeunesse
- 9. Finances**
 - 9.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 10 août 2022
 - 9.2 Approbation du budget 2022 révisé de l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville

- 9.3 Dépôt du rapport de la trésorière des taxes impayées selon l'article 511 de la Loi sur les cités et villes

10. Gestion du personnel

11. Loisir et culture

- 11.1 Adoption du plan directeur des parcs et espaces verts récréatifs de la ville de Contrecoeur
- 11.2 Reconnaissance de l'organisme Marchés fermiers de Contrecoeur
- 11.3 Motion de félicitations aux jeunes athlètes qui ont participé aux 55e Jeux du Québec

12. Urbanisme

- 12.1 Dépôt du rapport sommaire des permis de construction émis pour le mois de juillet
- 12.2 Second projet de résolution dans le cadre du règlement 1109-2018 sur les projets particuliers de construction, de modification, ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le 4999, rue des Ormes, afin de construire un projet intégré résidentiel de 96 unités d'habitation
- 12.3 Demande de dérogation mineure pour le 5321, rue Bourgchemin
- 12.4 Demande de dérogation mineure pour le 638 à 640, rue Saint-André
- 12.5 Demande de dérogation mineure pour le 6131, route Marie-Victorin
- 12.6 Demande de dérogation mineure pour le 4100, rue Industrielle
- 12.7 Demande de dérogation mineure pour les lots 6 355 019 et 6 300 575, correspondants au projet de la Cité 3000
- 12.8 Demande de permis de construction dans le cadre du PIIA Les Boisés de Contrecoeur et Les Sentiers Boisés de Contrecoeur, pour les adresses 4497, 4501, 4505, 4509, 4517, 4521, 4525 et 4529, rue des Patriotes
- 12.9 Demande de permis de construction dans le cadre du PIIA Le Boisé Pécaudy et Les Sentiers Boisés de Contrecoeur pour le 4520, rue des Patriotes
- 12.10 Demande de permis de construction dans le cadre du PIIA secteur est, pour le 5745, rue Moreau
- 12.11 Demande de permis de construction dans le cadre du PIIA Le Boisé Pécaudy et les Sentiers Boisés de Contrecoeur, pour le 4358, rue Olivier-Gloutnez
- 12.12 Demande de permis de construction dans le cadre du PIIA Le Boisé Pécaudy et Les Sentiers Boisés de Contrecoeur, pour le 1297, rue François-Xavier-Malhiot
- 12.13 Demande de permis de construction dans le cadre du PIIA Le Boisé Pécaudy et les Sentiers Boisés de Contrecoeur pour le 1406, rue François-Xavier-Malhiot
- 12.14 Demande de certificat d'autorisation de démolition dans le cadre du PIIA Secteur commercial des Ormes, pour le 4999, rue des Ormes

13. Environnement

- 13.1 Nomination d'un représentant de la Ville de Contrecoeur au sein du comité des cours d'eau de la MRC de Marguerite-D'Youville

14. Travaux publics

- 14.1 Nomination de fonctionnaires au sein du comité consultatif de circulation

15. Assainissement des eaux

16. Service incendie

17. Communication

18. Bibliothèque

19. Administration générale

- 19.1 Autorisation de signature d'une entente avec la Maison de la Famille Joli-Coeur pour le service de brigadiers scolaires 2022-2023
- 19.2 Autorisation de signature, cession d'une portion désaffectée de la montée Lapierre, correspondant au lot 6 368 719, à sa majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Transports du Canada,
- 19.3 Autorisation de signature d'une cession d'une partie du lot 4 814 358, correspondant à l'arrière lot du 6193, rue des Harfangs
- 19.4 Autorisation de signature du renouvellement de l'entente avec la Communauté métropolitaine de Montréal pour le service 211
- 19.5 Versement d'une commandite à l'organisme le Pion Fringuant
- 19.6 Modification de la résolution 2022-06-177 Demande de financement au Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2 - Parc régional des Grèves
- 19.7 Autorisation de dépôt de la candidature de la Ville de Contrecoeur au Mérite Ovation municipale de l'Union des municipalités du Québec

20. Sujets divers

21. Période de questions

La population est invitée à faire parvenir ses questions au conseil municipal par le biais de la greffière, à l'adresse riouxm@ville.contrecoeur.qc.ca, au plus tard le mardi 16 août 2022, à midi. Elles seront acheminées aux élus. Les réponses aux questions seront divulguées lors de la séance et intégrées au procès-verbal, qui lui, sera publié sur le site Internet de la Ville dans les jours qui suivent.

22. Parole aux membres du conseil

23. Levée de la séance